

Date de dépôt : 1^{er} novembre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christian Flury : En quelle quantité et où sont prévues les places de stationnement pour deux-roues motorisés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 octobre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les difficiles conditions de circulation que connaissent le canton et la ville de Genève encouragent nombre de personnes se rendant dans l'hypercentre à user d'un deux-roues motorisé (ci-après les « 2RM »).

Or, le manque cruel de places de stationnement pour « 2RM » oblige souvent leurs conducteurs à se stationner en bordure de trottoir.

Si le conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des travaux et de l'agriculture prône une tolérance bienveillante envers ces usagers de la route, une récente directive de Monsieur le procureur général de la République et canton de Genève préconise le contraire et dicte une application stricte de la loi.

Depuis de nombreuses années, les usagers de « 2RM » bénéficient dans notre canton d'une certaine tolérance eu égard notamment au manque récurrent de places où garer leurs engins.

Une stricte application de la loi ainsi qu'une verbalisation à outrance ne conduiront qu'à surcharger plus encore le service des contraventions, déjà largement malmené. Nous passerons sous silence l'atteinte à l'image des services chargés des contrôles et des dénonciations.

Le 22 avril 2016, le Grand Conseil prenait acte des réponses du Conseil d'Etat aux motions 2039 et 2143 qui demandaient notamment la création rapide de places pour « 2RM ». Ces réponses informaient que, entre 2014 et 2015, 827 nouvelles places (dont 236 en ville de Genève) avaient été créées.

Il tombe sous le sens que chaque personne se rendant en ville avec son « 2RM » représente une voiture de moins bloquée dans les bouchons.

Vu la situation actuelle, le nombre de places pour « 2RM » en ville reste cruellement insuffisant.

Considérant le libre choix du mode de déplacement garanti par notre Constitution, il convient de créer rapidement des espaces permettant aux usagers de « 2RM » de se garer sans craindre de se faire verbaliser.

Le Conseil d'Etat pourrait-il nous renseigner sur :

- **Combien de nouvelles places pour « 2RM » ont-elles été créées depuis que le Grand Conseil a acté les motions citées supra ?***
- **Quelles sont les planifications à court et moyen terme en matière de création de nouvelles places « 2RM » ?***

Que le Conseil d'Etat soit remercié de sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les deux roues-motorisés constituent une alternative à la voiture individuelle et en tant que telle doivent être pris en compte.

Compte tenu de leur essor sur le canton depuis près de 25 ans (21 000 immatriculations en 1990 contre 55 280 en 2016) et donc de la nécessité de combler le retard pris en matière de stationnement les concernant, le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture a mis en place un programme de création de places, tant en surface que dans des parkings en ouvrage.

Démarrée en 2014, cette planification s'est traduite par des créations de places successives de deux natures.

L'une consiste à demander à la Fondation des parkings de créer des places pour les deux-roues motorisés. Cela a d'ores et déjà été réalisé dans 8 parkings (Alpes et Sécheron en rive droite et Gazomètres, David- Dufour, Uni Dufour, UniMail, Ansermet et Plainpalais en rive gauche). En parallèle la Fondation des parkings a mis en place une tarification horaire avantageuse (1 F les 3h), un abonnement mensuel à 44 F TTC et un abonnement annuel multi-parkings à 600 F valable dans 11 parkings.

L'autre revient à créer des places sur l'espace public en privilégiant notamment des emplacements non utilisés et des sur-largeurs de trottoirs en marquant des places vélos pour ainsi rendre la chaussée disponible pour le stationnement des deux-roues motorisés.

Depuis les réponses aux motions 2039 et 2143 en avril 2016, auxquelles il est fait référence dans la question écrite urgente, 788 places supplémentaires ont été créées pour les deux-roues motorisés, dont 26 places dans le parking des Gazomètres et 762 sur la chaussée, portant ainsi le total de places créées à 1 635 places entre avril 2014 et septembre 2017.

D'autres places sont en cours de réalisation (478 places programmées) ou en discussion (110 places identifiées), la plupart à Genève ou à Carouge, permettant d'atteindre l'objectif de 2 000 places nouvelles d'ici à mi-2018, fixé par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP